

Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial

**BLACK WITCH****Product Item Code: 13067, 13100, 14324, 13639****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Colle élastique pour caoutchouc et néoprène.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Adresse

McNett Europe  
Saarstrasse 5  
29664 Walsrode

N° de téléphone +49 (0)700-00-555-555

N° Fax +49 (0)5161-418-0511

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb\_info@umco.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):

+49 (0)551 192 40 (Giftinformationszentrum Nord)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

R67

Xi; R36/38

N; R51/53

R66

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

butanone-

Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance			Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	<b>butanone-</b>				
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 -	F; R11 Xi; R36 R66 R67	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	> 10,00 - < 30,00	% en poids
2	<b>cyclohexane</b>				
	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 -	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R50/53 R67	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	> 10,00 - < 30,00	% en poids
3	<b>naphta léger (pétrole), hydrotraité</b>				
	64742-49-0 920-750-0 649-328-00-1 -	F+; R12 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 1; H224 Skin Irrit. 2; H315	> 10,00 - < 30,00	% en poids
4	<b>acétate d'éthyle</b>				
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 -	F; R11 Xi; R36 R66 R67	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	> 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases R, H et EUH mentionnées: voir article 16

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Nom commercial :** BLACK WITCH**Version actuelle:** 1.2.1, établi le: 10.12.2014**Version remplacée:** 1.2.0, établi le: 01.12.2014**Région:** FR**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact oculaire**

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Appeler immédiatement le médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Eau pulvérisée

**Agent d'extinction non approprié**

Donnée non disponible.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

**6.4 Référence à d'autres sections**

Donnée non disponible.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Observer les règles générales de protection contre le feu. Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conservier les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Refermer soigneusement les récipients ouverts.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>butanone-</b>	<b>78-93-3</b>	<b>201-159-0</b>
	<b>2000/39/EWG</b>		
	Butanone		
	VLE	900	300
	VME	600	200
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France</b>		
	Méthyléthylcétone		
	VME	600	200
2	<b>cyclohexane</b>	<b>110-82-7</b>	<b>203-806-2</b>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France</b>		
	Cyclohexane		
	VLE	1300	375
	VME	1050	300
	<b>2006/15/EG</b>		
	Cyclohexan		
	VME	700	200
3	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France</b>		
	Acétate d'éthyle		
	VME	1400	400

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

**Equipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

**Divers**

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat/Couleur</b>		
liquide		
brun-jaune		
<b>Odeur</b>		
caractéristique		
<b>Seuil d'odorat</b>		
Donnée non disponible.		
<b>pH</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>		
Valeur	60	°C
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point d'éclair</b>		
Valeur	-30	°C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
Valeur	200	°C
<b>Propriétés comburantes</b>		
non oxydant		
<b>Propriétés explosives</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>		
Valeur	0,6	% en vol
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>		
Valeur	11,5	% en vol
<b>Pression de vapeur</b>		
Valeur	92	kPa
Température de référence	50	°C

Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

<b>Densité de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Taux d'évaporation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Valeur	0,85
<b>Densité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque	insoluble
<b>Solubilité(s)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité</b>	
Valeur	> 40 s
Type	cinématique
Méthode	ISO 2431 (3 mm)

**9.2 Autres données**

<b>Autres données</b>
VOC: 74,9 %

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles**

agents d'oxydation forts; acides forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie: voir section 5

Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité orale aiguë</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité dermale aiguë</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>
Donnée non disponible.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>
Donnée non disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>
Donnée non disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>
Donnée non disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>
Donnée non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>
Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité sur les poissons (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres données

#### Autres informations

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.



Nom commercial : BLACK WITCH

Version actuelle: 1.2.1, établi le: 10.12.2014

Version remplacée: 1.2.0, établi le: 01.12.2014

Région: FR

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1133
Nom technique	ADHÉSIFS
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et abre"

### 14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	ADHESIVES
Sources de danger	cyclohexane
EmS	F-E+S-D
Étiquettes	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et abre"

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1133
Nom et description	Adhesives
Étiquettes	3

### 14.4 Autres données

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

N° annexe XVII	57
N° CAS	110-82-7
N° CE	203-806-2

**Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Remarque Annex I, partie 2, catégorie 7 b

**Nom commercial :** BLACK WITCH**Version actuelle:** 1.2.1, établi le: 10.12.2014**Version remplacée:** 1.2.0, établi le: 01.12.2014**Région:** FR**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible.

**SECTION 16: Autres Données****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , 21107 Hamburg, Germany

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.